

REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION
annexé au Règlement Intérieur du Lycée Français International
Henri-Matisse de MORONI

Le présent règlement intérieur définit le fonctionnement du service de restauration du Lycée Français International Henri-Matisse de MORONI. Ce service, outre sa vocation utilitaire, a une dimension éducative. Le temps du repas est un temps pour se nourrir, se détendre, mais aussi un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du personnel, ainsi que des équipements.

I – Le fonctionnement et l'accueil au restaurant scolaire

Le restaurant scolaire débute dans les premiers jours qui suivent la rentrée scolaire et se termine le dernier jour de classe. Il fonctionne pendant les périodes scolaires, 4 jours par semaine du lundi au jeudi. Il accueille les élèves du secondaire uniquement de 11h30 à 13h30, selon plusieurs services mis en place par le lycée et indiqués aux élèves en début d'année.

Les repas sont préparés par l'équipe de cuisine de l'Hôtel RETAJ de Moroni puis transportés dans l'établissement.

Les menus sont élaborés par le prestataire pour une période scolaire de quatre semaines en moyenne. Ils sont affichés à l'entrée du réfectoire, à la Vie Scolaire, ainsi que sur Pronote. Une commission des menus se réunit régulièrement pour faire le bilan de la période écoulée, en tirer d'éventuels plans d'action et valider les menus. Cette commission est composée :

- du chef de cuisine du prestataire,
- de la Proviseure du Lycée et de l'Intendante,
- de parents et d'élèves élus,
- de l'infirmière scolaire.

Les repas sont pris sous la surveillance du personnel affecté au restaurant scolaire qui veille à ce que le calme et la discipline règnent. Les élèves se doivent de rester courtois. Le règlement intérieur de l'établissement s'y applique ; les mesures disciplinaires sont les mêmes que celles du règlement intérieur du lycée.

Les élèves doivent se laver les mains avant chaque repas et débarrasser leur plateau, trier les déchets selon le visuel et laisser la table propre.

De plus, ils doivent veiller à respecter la nourriture et à ne pas la gaspiller, en estimant raisonnablement leur portion. Nous insistons sur la tenue correcte à table. Le repas doit être un moment de plaisir et de convivialité pour les élèves qui ne sont pas forcés à manger mais qui, dans le cadre de l'éducation au goût, sont invités à goûter de tout.

Aucune nourriture et boisson extérieures ne peuvent être consommées dans l'enceinte de l'établissement pour le déjeuner, ni dans la cour, ni au réfectoire.

Les élèves atteints d'une allergie alimentaire bénéficieront d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI). Ce PAI sera mis en place après entretien avec le chef d'établissement ou le directeur du Primaire et le médecin scolaire. Pour établir ce PAI, la présentation d'un certificat médical est obligatoire.

II – La facturation des repas

Les repas sont facturés au forfait. Les familles se déterminent sur un nombre de jours (de 1 à 4) dans les 15 jours qui suivent la rentrée (selon l'emploi du temps de l'élève).

La facturation de la demi-pension est intégrée à la facture trimestrielle des écolages

Les élèves externes peuvent déjeuner exceptionnellement et acheter un ticket à l'intendance, impérativement avant 9h30.

L'inscription au service de restauration est théoriquement annuelle. Toutefois, le changement de régime ou la modification du nombre de jours de demi-pension pourra être acceptée mais devra être demandée par écrit 15 jours avant la fin du trimestre pour le trimestre suivant.

Une remise d'ordre sera appliquée pour la période du Ramadan aux familles qui en feront la demande écrite.

En cas de départ définitif de l'élève en cours d'année scolaire, les repas non consommés seront reversés à la famille, tout mois entamé restant dû.

En cas de bris ou de dégradation délibérés, le coût de remplacement ou de réparation incombera aux parents et sera facturé par le lycée.

L'inscription au restaurant scolaire implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement par les parents et les élèves.